

Un CSE ubuesque et des modalités inacceptables !

Le Conseil Supérieur de l'Éducation était convoqué les 18 et 19 décembre 2018 pour débattre et émettre un avis sur 39 projets d'arrêtés représentant une soixantaine de programmes. Les conditions dans lesquelles s'est déroulé ce CSE ont été intolérables. Quasiment aucun amendement repris en amont suite aux discussions en commission spécialisée, les textes d'entrée en CSE étaient non aboutis et à l'état de projet (vous pouvez en juger d'après le programme EPS présenté à l'examen en CSE), aucun spécialiste ou porteur de projet de programme présent pour répondre aux amendements proposés, aucune réponse de l'administration, des votes sur des arrêtés initiaux ne sachant pas le devenir des amendements... Les textes sont donc massivement rejetés par le CSE avec pour la très grande majorité d'entre eux, aucune voix pour...

La deuxième journée de CSE a débuté sur le même schéma et après l'examen du programme d'histoire géographie, la FSU (SNES-SNEP-SNUIPP) a demandé des réponses et des explications sur tous les amendements adoptés jusqu'alors. Aucune réponse si ce n'est que le cabinet examinerait les choses en fonction des votes du CSE. L'inutilité du CSE était donc flagrante, l'administration disposant de l'ensemble des amendements des organisations syndicales et ne semblant pas vouloir les arbitrer devant la commission, préférant le faire en aparté en interne. Devant ce déni de dialogue social la FSU a décidé de quitter la séance.

S'agissant du programme EPS qui a été examiné le premier jour, plusieurs organisations syndicales ont proposé des amendements dont vous pouvez juger la teneur. L'administration a quant à elle opéré deux modifications non discutables par le CSE : la suppression de sportive derrière gymnastique sportive et la réintroduction du yoga.

Le SNEP-FSU a porté nombre de propositions que vous trouverez ici. Lors de l'examen au CSE, dans une forme de processus accéléré, la partie concernant la réorganisation des champs d'apprentissage, leur intégration dans un ensemble plus vaste découpé en trois domaines relatifs au champs culturels et les déclinaisons ont été vu en un seul bloc.

Sur les votes :

Amendements (voir notre site)	Pour	Contre	Abstention	Refus de vote	Avis du CSE
SNEP amendement 1	Repris par l'administration				
SNALC amendement 1 et 6	1	34	13	3	Défavorable
SNEP amendement 2	34	0	13	3	Favorable
SNEP Obj généraux amendement 3	20	13	15	3	Favorable
SNEP réorganisation des champs	22	14	13	3	Favorable
SNALC amendement 2	33	0	15	3	Favorable
UNSA amendement 1	35	2	12	3	Favorable
SNALC amendement 4	28	8	12	3	Favorable
SNEP (processus artistique)	19	7	22	3	Favorable
UNSA amendement 3	16	18	14	3	Défavorable
SNEP + SNALC (numérique)	34	1	13	3	Favorable

L'arrêté EPS enseignement commun et enseignement optionnel (texte d'entrée en CSE) recueille 0 voix pour, 38 voix contre, 11 abstentions et 1 refus de vote.

Les arbitrages sont maintenant entre les mains du ministre qui devra trancher pour une parution des textes courant janvier.